



## Séance du 18 septembre 2026

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Date d'affichage convocation : 11 septembre 2026

| Nombre de membres                      |    | Vote         |    |
|----------------------------------------|----|--------------|----|
| Membres afférents au Comité syndical : | 24 | Pour :       | 23 |
| Membres en exercice :                  | 24 | Contre :     | 0  |
| Membres présents :                     | 20 | Abstention : | 0  |
| Membres ayant donné procuration :      | 3  |              |    |

L'AN DEUX MIL VINGT SIX et le vendredi 18 septembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Nicolas NOGUERA, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales

N°2026-09-44

Objet de la délibération :**Election des membres de la  
commission d'appel d'offres  
(CAO)****Présents :****CA Lunel Agglomération :** DEVRIENDT Denis, RUIVO Philippe, BONFILS Viviane, CALVET Christophe**CC Grand Pic St Loup :** SENET Laurent, TOLLERET Irène, GALLAS Françoise, KUSOSKY Romain**CA Pays de l'Or :** JARDIN Pascal, NOGUERA Nicolas, CHALOT René, SANCHEZ Dominique**CC Rhony, Vistre, Vldourle :** COSTE Vincent, ROUSSEAU Antoine, AGNEL Thierry, POBO Angel**CC Pays de Sommières :** DUCHENNE Marc, BUCQUET Madeleine**CC Terre de Camargue :** FILHOL Jean-Pierre, CREICHE Jean-Philippe, BROUSSES Philippe**Avaient donné procuration :** COMBE Florence à BROUSSE Philippe ; NICOLAS Jean-Louis à DUCHENNE Marc ; THEROND Alain à AGNEL Thierry**Secrétaire de séance :** RUIVO Philippe

La commission d'appel d'offres (CAO) constitue un organe obligatoire pour les syndicats mixtes fermés.

Elle est notamment chargée d'attribuer les marchés publics dans le respect des règles de la commande publique. Pour les établissements publics, conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, cette commission est composée du président du syndicat, ou de son représentant, président de droit, et de cinq (5) membres titulaires élus au sein du Comité syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient également d'élire cinq (5) membres suppléants selon les mêmes modalités. Les suppléants ne siègent qu'en cas d'absence ou d'empêchement des membres titulaires.

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret. Elle peut avoir lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents (article L. 2121-21 du CGCT). Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, « sans panachage ni vote préférentiel » (article D. 1411-3 du CGCT).

Les membres de la CAO (président et membres élus titulaires, ainsi que les suppléants présents en remplacement d'un ou plusieurs titulaires) disposent d'une voix délibérative (article L. 1411-5 du CGCT).

Où l'exposé de son Président, le comité syndical décide :

- Décide de ne pas voter à bulletin secret
- Déclare élus, à l'unanimité, pour la durée du mandat les membres de la commission de la commission d'appel d'offres (CAO) suivants :

| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|--------------------|--------------------|
| Antoine ROUSSEAU   | Thierry AGNEL      |
| Denis DEVRIENDT    | Christophe CALVET  |
| Laurent SENET      | Romain KUSOSKY     |
| Jean-Pierre FILHOL | Madeleine BUCQUET  |
| Marc DUCHENNE      | Dominique SANCHEZ  |

- D'autoriser le Président à signer tout acte en lien avec cette affaire.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Lunel-Viel le 18 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 034-253401822-20260918-20260944-DE

Le Secrétaire de séance,  
Philippe RUIVO



A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top, "PIC ET ETANG" in the center, and "SYNDICAT MIXTE" at the bottom. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.

Le Président  
Nicolas NOGUERA



A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top, "PIC ET ETANG" in the center, and "SYNDICAT MIXTE" at the bottom. A large, stylized signature in blue ink is written over the stamp.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

2026-09-44\_Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)